



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 02/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de Mme Isabelle DEL RIZZO
« Les incivilités aux éco-points auront-elles raison d'une politique de
proximité en matière de gestion des déchets ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2017, Madame la Conseillère communale Isabelle Del Rizzo a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. *Quelles sont les mesures prises pour lutter efficacement contre les incivilités et autres fraudes liées à la gestion des déchets ?*

Les mesures prises sont multiples :

- Une information ciblée sur cette récolte avec l'appui de la commission déchets et les représentants de petrecycling a été mise en place via le Villeneuve Actualités, sur les moloks et aux éco points depuis plus d'une année. Un nouveau dépliant sur l'utilisation des éco points a également été réalisé. Depuis début 2017, deux duos de bénévoles info déchets patrouillent chaque semaine sur les différents sites de récolte. Lors de la réception des nouveaux habitants et des nouveaux citoyens, cette problématique a été à chaque fois évoquée depuis le début de la législature.
- En complément de cette politique d'information, la recherche des auteurs d'incivilités est aussi entreprise avec l'aide de la voirie, de la police administrative et de sociétés de surveillance. C'est le volet répressif dont les chiffres sont détaillés ci-après

2. *Sur une période d'une année, quel est le nombre de procédures lancées pour sanctionner les personnes ne respectant pas le tri des déchets ou effectuant des dépôts sauvages aux éco-points ?*

En 2017, la commission de police a sanctionné 9 cas pour dépose de déchets par des personnes extérieures à la commune, 47 cas pour dépose de sacs noirs et 13 autres pour diverses infractions. A noter que ces chiffres sont, en moyenne, assez constants d'une année à l'autre. Pour obtenir ces résultats, un ASP réalise régulièrement une tournée des éco points avec un membre de la voirie pour découper les sacs noirs à la recherche d'une adresse permettant, dans certains cas, de dénoncer l'auteur de l'infraction.

Quant au personnel de sociétés de surveillance, il prend, dans le cadre de rondes régulières, des photos des plaques de véhicules de contrevenants et transmet à la Commission de Police un rapport de dénonciation.

3. *Ces problèmes touchent-ils d'autres filières de valorisation ? Si oui, la Municipalité prévoit-elle aussi de les supprimer prochainement ? Ou recherche-t-elle au contraire d'autres filières de valorisation afin d'augmenter le revenu réalisé par le recyclage ?*

Comme cela a été indiqué dans nos communications, la filière du PET est depuis longtemps problématique à Villeneuve. Tous les spécialistes de la question sont unanimes à affirmer que seule une récolte sous surveillance de cette matière peut amener des résultats satisfaisants. La commune n'envisage donc pas de changer la récolte du papier, du verre, de l'aluminium et du fer blanc qui fonctionnent à satisfaction. La municipalité travaille à la création d'une déchetterie en Arvel pour faire suite à une demande du Conseil communal. Des communications vous ont été faites régulièrement à ce sujet. Nous sommes à bout touchant pour vous présenter les résultats des études préliminaires réalisées à ce sujet. La création d'une déchetterie impliquera évidemment une refonte du système de ramassage des déchets afin d'optimiser le recyclage et le nombre de filières de valorisation.

4. *Les commerces villeneuvois ont-ils été avertis d'un possible afflux supplémentaire de PET dans les points de collecte qu'ils proposent ?*

Les commerces villeneuvois ont été avertis par le biais de la circulaire adressée à toute la population et une lettre a été adressée à la COOP.

5. *Quelles sont les mesures que la Municipalité compte mettre en place pour les personnes à mobilité réduite, afin qu'elles continuent à trier leurs déchets ?*

Nous considérons que la modification proposée ne met pas en péril le recyclage des bouteilles de PET même pour les personnes à mobilité réduite. En effet, la situation actuelle les oblige quand même à se déplacer vers un éco point pour y déposer leurs bouteilles. Vu le faible poids et volume de ces déchets, il nous apparaît que le fait de devoir les amener vers un magasin en faisant ses courses ou à la déchetterie n'est pas trop pénalisant.

6. *La taxe d'élimination des déchets sera-t-elle diminuée en adéquation avec la réduction des possibilités de collecte ?*

Le montant de la taxe des déchets sera réévalué à la fin de cette année notamment en regard des résultats obtenus avec cette nouvelle organisation. Il faudra encore, avant de tabler sur une éventuelle baisse de la taxe, tenir compte de la création possible d'une déchetterie communale. Celle-ci aura forcément des conséquences sur le coût et la gestion des déchets dans la commune.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Isabelle Del Rizzo « Les incivilités aux éco-points auront-elles raison d'une politique de proximité en matière de gestion des déchets ? »

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 janvier 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Délégué de la Municipalité : M. Dominique Pythoud, Municipal

Villeneuve, le 16 janvier 2018/YCX/cpv